|  |  |
| --- | --- |
|  | **Association canadienne-française de Regina****ORDRE DU JOUR****Réunion extraordinaire du CA-ACFR****25 novembre 2020***Virtuel uniquement à 17h30* |

Présence : Kymber Zahar, Enel St-Justin, Elma Bos, André Lapointe, Eric Kimana, Marc Drolet

Eric Kimana quitte la réunion à 18h10.

Enel St-Justin quitte la réunion à 18h18.

Observateurs : Denis Simard, Laurier Gareau, Anne-Brochu Lambert

Début de la réunion : 17h50

1. **Mot de bienvenue**

Kymber Zahar souhaite la bienvenue à tous. Kymber Zahar mentionne qu’il y aura des observateurs pour la réunion.

Enel St-Justin questionne le fait d’avoir des observateurs à la réunion sans que les membres du CA aient été informés de ce fait avant la rencontre. Kymber explique que la réunion est d’ordre publique et que tout membre faisant la demande peuvent assister à la rencontre à titre d’observateur. Elle mentionne que les observateurs n’assisteront pas au point 7 car il s’agit d’un huit clos.

1. **Adoption de l’ordre du jour**

Eric Kimana fait mention qu’il n’y a pas de problème à ce que des observateurs puissent venir aux rencontres du CA. Toutefois, de ne pas avoir été averti au préalable de la présence d’observateurs à la rencontre d’aujourd’hui fait qu’il ne sent pas à l’aise de demeurer dans la réunion dans ses conditions. Une discussion a eu lieu pour mettre le point de huit-clos plus haut dans l’ODJ. Eric aimerait mieux que la réunion soit reportée. Il fait sa proposition.

**25-11-2020 : Proposition 1**

**Eric Kimana propose le report de la réunion.**

**Pas d’appuyeur**

**Non-adoptée**

Enel St-Justin mentionne lui aussi qu’il est surpris de voir des observateurs à la réunion. Le fait de ne pas avoir été averti à l’avance le rend lui aussi mal à l’aise.

Kymber fait mention qu’il y aura des décisions importantes à prendre durant la rencontre en lien avec les points 4, 5 et 6. Elle aimerait que tous demeurent dans la rencontre afin de pouvoir participer aux décisions et aux votes à venir. Elle mentionne qu’il y aura des décisions à court terme à prendre ayant un gros impact pour l’organisme et que ces décisions doivent être prise aujourd’hui.

Eric Kimana quitte la réunion à 18h10 en faisant mention qu’il ne peut rester dans ces conditions.

**25-11-2020 : Proposition 2**

**André Lapointe propose l’adoption de l’ordre du jour de la réunion du 25 novembre 2020 tel que présenté.**

**Appuyeur : Marc Drolet**

**En faveur : Marc Drolet, André Lapointe**

**Contre : Enel St-Justin**

**Adoptée**

Marc Drolet mentionne qu’il a été pris par surprise de voir la présence d’observateurs. Toutefois, il mentionne que si la loi, les règles en vigueur et le code Morin permettent la présence d’observateurs aux réunions des organismes tels que l’ACFR, il est prêt à appuyer l’ordre du jour tel que présenté. Kymber mentionne un article régissant les OSBL. Elle mentionne aussi que comme la rencontre extraordinaire a été convoquée à deux jours d’avance et qu’elle n’a pas eu le temps de faire toutes les communications comme elle l’aurait voulu, mais peu importe, elle indique que les membres de l’association peuvent assister sans préavis.

Enel St-Justin ajoute en indiquant que la réunion de ce soir avait pour but d’aborder certains points évoqués dernièrement dans les courriels internes, tel que le secrétaire l’avait proposé, afin d’éclaircir une situation particulière. Il pensait que le sujet en huis clos était le but principal de la réunion. Il aimerait donc que le point en huit clos soit d’abord abordé et que les autres points de l’ordre du jour soient traités par la suite. Kymber indique que l’ordre du jour a été envoyé deux jours à l’avance afin d’informer les membres des divers sujets qui y seront traités en premier et elle indique que les points 4, 5 et 6 auront une influence sur les points traités en huis clos et qu’il est important de les voir avant. Elle mentionne que le trésorier aurait dû partager ses inquiétudes avant la tenue de la rencontre.

Enel St-Justin quitte la réunion à 18h18 indiquant qu’il ne peut rester.

Étant donné que deux membres ont quitté la rencontre, M. Simard demande l’autorisation de parler. Les membres présents l’autorisent. M. Simard indique, que d’après le code Morin, si un nouveau décompte n’est pas demandé par un membre, le quorum du début de la réunion demeure. Dû à l’urgence des dossiers et des sujets à traiter, la réunion continue.

Marc Drolet mentionne qu’une proposition et un vote se fassent seulement si l’urgence le demande. Il aurait aimé des décisions avec tous les membres présents. Cependant, comme les membres en question ont quitté la rencontre même après plusieurs demandes faites par la présidence à rester dans la réunion due à l’importance des décisions à prendre. Des décisions qui ne peuvent attendre pour le bon fonctionnement de l’organisme.

1. **Déclaration de conflit d’intérêt**

Aucun conflit d’intérêt déclaré.

1. **AGE de l’automne – modification**

Information : La direction indique qu’il sera très difficile d’avoir les prévisions budgétaires complétées pour l’AGE étant donné la situation présente au sein de l’équipe de l’ACFR (CA et direction). De plus, elle fait mention que la comptable responsable de notre dossier au CÉCS a donné sa démission tout dernièrement. Cela aura aussi certainement un impact sur la mise à jour des états financiers et sur la conception d’une prévision budgétaire.

Kymber mentionne qu’il serait préférable de remettre l’AGE en début d’année pour nous permettre d’avoir des prévisions budgétaires complétées. Marc Drolet demande s’il y a urgence à prendre une décision ce soir. Kymber mentionne l’importance d’avertir les membres le plus tôt possible. L’AGE est prévue le 12 décembre. Deux semaines seulement nous séparent de la date prévue. Marc Drolet acquiesce en ce sens.

**25-11-2020 : Proposition 3**

**Kymber Zahar propose que l’AGE du 12 décembre 2020 soit reportée au début de l’année 2021.**

**Appuyeur : André Lapointe**

**Tous en faveur**

**Adoptée**

1. **Comptabilité – point d’information**

Information : Kymber indique tel que mentionné au point précédent que la comptable responsable de notre organisme au CÉCS a donné sa démission. L’année dernière, de nombreuses difficultés (retards) sont survenues suite aux multiples changements de comptables à notre dossier. La direction a pris la décision de faire un appel d’offre concernant la comptabilité de l’organisme, appel d’offre qui est déjà rédigé et qui sera envoyé demain. Cela dans le but d’établir une régularité et une stabilité. C’est de la responsabilité de la direction de s’assurer du service comptable de l’organisme.

1. **Point d’information de la direction**

Kymber indique que la direction lui a remis sa lettre de démission, démission qui sera effective le 7 décembre 2020 pour permettre à la direction de prendre ses jours de vacances accumulés. Kymber présente la lettre de démission aux membres du CA. Une discussion s’ensuit. Kymber présente un communiqué qui sera envoyé à la communauté. Quelques modifications ont été demandées. De plus, Kymber indique qu’il serait urgent de faire l’ouverture de poste. Elle évoque l’importance d’envoyer le communiqué de démission, l’affichage de poste le plus tôt possible, voire même demain. Chaque journée compte.

La direction mentionne les raisons pour lesquelles elle quitte son poste et fait des recommandations au CA.

**25-11-2020 : Proposition 4**

**André Lapointe propose l’envoi du communiqué tel que modifié ainsi que l’envoi de l’affichage du poste de direction.**

**Appuyeur : Marc Drolet**

**Tous en faveur**

**Adoptée**

Kymber demande à ce qu’un comité d’embauche (sélection) soit mis en place concernant le poste de direction à pourvoir. Elle se propose de faire des démarches pour évaluer l’intérêt de plusieurs personnes de la communauté à faire partie du comité. Lors de l’embauche de la direction sortante, Maud Beaulieu et Nick Boucher ont été sur le comité avec Kymber Zahar, la présidente. Ils avaient été choisis pour leur expertise dans le domaine. Ils seront contactés ainsi que de nombreuses autres personnes. Marc Drolet demande que l’inclusivité fasse partie de la démarche de recherche de potentiels membres du comité d’embauche. Il est bien spécifié que le CA fera le choix des membres du comité et que le mandat donné à la présidence est celui de recherche de candidats.

**25-11-2020 : Proposition 5**

**André Lapointe fait la proposition de mandater Kymber Zahar à rechercher des candidats potentiels pour faire partie du comité d’embauche de la nouvelle direction.**

**Appuyeur : Marc Drolet**

**Tous en faveur**

**Adoptée**

1. **Point huit clos**

Reporté à une prochaine réunion

1. **Levée de la réunion**

André Lapointe propose la levée de la réunion à 19h30.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Secrétaire Présidence.